



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 29 mars 2024

Saint-Gence

Présents : M. Serge ROUX, maire, Mme Véronique BARINOTTO, Messieurs Lionel GUILLOT, Jean-Luc DUFOUR et Jean-Pierre FLOC'H, adjoints, M. Thierry LACHAISE, conseiller délégué, Mmes Floriane CLOUX, Marie-Claire DUPIC, Catherine GUILHEM, Sylvie LAVALLADE, Sylvie REFANCHE, M. Philippe CORTES, Joël LAURIERE, Mathieu MEYZE, conseillers municipaux.

Madame Marie-Laure CHARLEUX est représentée par Monsieur Serge ROUX.

Madame Cécile FOUGERAS est représenté par Monsieur Lionel GUILLOT

Monsieur Thierry LACHAISE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
 - Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits
 - Affectation des résultats 2023
 - Approbation du Compte de Gestion 2023
 - Taux et Taxes locales
 - Budget communal
 - Participation exceptionnelle au projet de cabane de lecture dans la cour de l'école élémentaire
 - Convention portant mise à disposition d'un terrain à ATC France
 - Convention d'utilisation du Système d'Information Géographique entre la CULM et les communes membres
 - Rythmes scolaires – modification organisation de la semaine scolaire 2024/2025
 - Projet d'installation solaire photovoltaïque sur la toiture du préau sportif
- Divers

COMMISSIONS COMMUNALES

I. Commission Finances du 25 mars 2024

Présents : Cathy, Floriane, Marie-Claire, Joël, Thierry, Philippe, Serge, Jean-Pierre, Lionel et Jean-Luc.

En préambule, je vous rappelle que nos finances sont désormais gérées en nomenclature M57. Nous étions auparavant en M14.

Cette bascule n'a généré que peu de changements : renumérotations de certains articles (fond jaune) et libellés modifiés.

Cependant, M57 permet de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, hors dépenses du personnel. Ceci permettra de ne pas faire certaines DM.

A- Budget Primitif 2024

1) Recettes de Fonctionnement

Augmentation des produits des services et des ventes (chapitre 70) de 17 % à 252.600€.

- ventes de concessions cimetière en hausse grâce aux prix fixés ;
- cantine et garderie restent stables / années précédentes ;
- les remboursements de sinistres assurance apparaissent désormais dans ce chapitre ;
- les décalages de règlements font que la mise à disposition des agents de voirie à LM sera en nette progression ;
- l'assainissement du Theil entraîne une hausse de l'article 70848.

Les impôts et taxes (chapitre 73) s'établissent à 1.045.500€, soit 3 % de plus que le réalisé 2023.

Les bases d'imposition communiquées par l'État prévoient une hausse de 4,8 % sur la TFB et de 3,85 % de la TFNB. Par contre, sur la TH, il y a une baisse de 11,4 %.

Avec une augmentation de notre part de 1 %, nous percevrons 955.704€ (815 .766 de taxes + 4.209 d'allocation compensatrice + 135.729 de coefficient correcteur).

Le chapitre 74 (dotations et subventions) reste identique, à 700€ près en plus, à 2023, et s'établit à 417.875€. N'ayant pas eu communication des différents montants de la DGF, nous avons repris les chiffres de 2023.

Notons la dotation de recensement pour 4175€.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) est en légère baisse en raison de l'arrêt du loyer de la crèche fin août.

Le chapitre 013, atténuation de charges, est divisé par 2. Nous avons eu de longs arrêts de travail en 2023, ce qui n'est pour l'instant pas le cas en ce début d'année.

Nos recettes réelles prévisionnelles s'élèvent ainsi à **1.767.325,00€**.

Avec l'excédent de fonctionnement reporté de 167.037,73€, le total des recettes de fonctionnement s'établit à 1.936.597,71€.

Dépenses de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	425 860,00	26,2%	425 860,00	0,00	0 %
Total 012 : Charges de personnel	852 565,29	52,4%	852 565,29	0,00	0 %
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS,	308 082,00	19,0%	308 082,00	0,00	0 %
Total 014 : Reversement AC	11 860,00		11 860,00	0,00	
Total 66 : Charges financières	23 000,00	1,4%	23 000,00	0,00	0 %
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,0%	0,00	0,00	#DIV/0!
Total exercice (réel)	1 621 367,29		1 621 367,29	0,00	
Total 042 : amortissements	4 221,41	0,3%	4 221,41	0,00	0 %
Total 022	0,00	0,0%	0,00		
Total	1 625 588,70		1 625 588,70	0,00	0,00 %
Total 023 : Virement à section Investissen	311 009,01		311 009,01		
				0,00	0 %
Total général	1 936 597,71		1 936 597,71	0,00	0 %

Recettes de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	252 600,00	13,0%	252 600,00	0,00	0 %
Total 73 : Impôts et taxes	1 045 500,00	54,0%	1 045 500,00	0,00	0 %
Total 74 : Dotations, subventions	417 875,00	21,6%	417 875,00	0,00	0 %
Total 75 : Loyers, remboursements LM	30 250,00	1,6%	30 250,00	0,00	0 %
Total 01 : Remboursements salaires ...	20 000,00	1,0%	20 000,00	0,00	0 %
Total 76	0,00	0,0%	0,00	0,00	
Total 77 : Produits exceptionnels	1 100,00	0,1%	1 100,00	0,00	0 %
Total exercice (réel)	1 767 325,00		1 767 325,00	0,00	0 %
Total 04 : Opérations d'ordre	2 234,98	0,1%	2 234,98	0,00	0 %
Total 002 : Excédent reporté	167 037,73		167 037,73	0,00	
Total général	1 936 597,71		1 936 597,71	0,00	0 %

recettes-dépenses (réelles) (BP)	145 957,71	excédent exercice	0,00
recettes-dépenses (réelles) (réalisé)	0,00	résultat	0,00

2) Dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011, charges à caractère général, est de 425.860€, soit +4 % par rapport à 2023.

Nous sommes restés vigilants sur les diverses énergies :

- 55 KE sur l'électricité, soit moins qu'en 2023, mais plus que les 48 KE « signés » avec EDF dans le cadre d'un nouveau contrat.
- une augmentation de 5 à 10 % est attendue sur le gaz en juillet d'où les plus 25 % / an passé.
- stabilité sur le carburant.

En raison de l'inflation, le coût de l'alimentation pour les écoles progresse de 4 %.

Pour la même raison, mais aussi en se basant sur les années écoulées, la plupart des autres articles sont à la hausse.

L'article 6156, maintenance, est à surveiller car toujours plus, notamment Bureau Véritas (il faudrait contacter autre contrôleur) et photocopies.

Un point doit également être fait sur le 6238 (divers) qui a connu une grosse augmentation en 2023.

Le chapitre 012, charges de personnel, prévoit 3 % de plus à 852.565,29€.

En raison des mouvements de personnels actuels et à venir, les salaires des titulaires sont stables mais ceux des non titulaires, avec notamment la présence des agents recenseurs, sont à + 20.000€.

Le CIGAC est prévu à 62.000€, soit + 4.000€.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, s'élève à 308.082€, soit + 3 %.

Notons ici la présence d'un nouvel article : 65314 qui comporte les cotisations Urssaf des élus.

Regroupement au 65748, autres personnes de droit privé, de nos diverses adhésions aux subs versées aux associations ainsi qu'une sub exceptionnelle à l'élémentaire.

Au chapitre 014, atténuation de produits, notre reversement à LM passe de 6.376 à 11.860€.

Les charges financières, chapitre 66, seront, sauf nouvelle augmentation des taux de nos prêts, seront à la baisse.

Nos dépenses réelles prévisionnelles sont de **1.621.367,29€**

La CAF prévisionnelle est donc de : **145.957,71€**

Le total des dépenses de fonctionnement est de 1.625.588,70€.

L'équilibre de la section fonctionnement se réalise par le virement à la section investissement de 311.009,01€, pour un total général de 1.926.597,71€.

3) Dépenses d'Investissement

Le remboursement des capitaux de nos emprunts est en légère baisse. Montant arrondi à 72 KE. La baisse sera plus importante en 2025.

Les immobilisations incorporelles sont de 40.245€ dont 23.000€ de RAR sur les fouilles archéologiques, et 17.245€ pour les études du préau avec PPV.

Les immobilisations corporelles sont de 32.100€ : 1.100€ pour des étagères pour le columbarium, 20.000€ de matériels pour le service technique, 1.000€ pour la cuisine, 5.000€ pour divers matériels de bureau et informatiques, et 5.000€ pour des jeux d'école.

Les Immobilisations en cours sont prévues pour 959.525,01€ dont 215.727€ de RAR.

Les nouveautés concernent : 50 KE pour la réfection de la toiture de la maison Duport, 540 KE pour les structures sportives, 63.789,01€ pour les sanitaires de l'élémentaire, et 90 KE pour le circuit patrimoine 3D.

Le total général est de 1.226.898,04€.

4) Recettes d'Investissement

FCTVA en hausse par rapport à 2023. 25 000€ budgétés pour une prévision de 26.500€.

Même si l'inflation et les taux d'emprunt seront à priori < à 2023, nous restons sur une taxe d'aménagement fixée à 20 KE contre 28.914€ l'an passé.

Les subventions espérées, en plus des 97.366€ de RAR, sont de 274.134€ :

- DETR : 15.844€ (30%) sur les sanitaires de l'école, et 135.000€ (30%) sur les structures sportives ;
- région : 3.000€ (50%) sur l'étude AC CEE, et 22.500€ (30%) sur le patrimoine 3D ;
- CD : 5.290€ (10%) sur les sanitaires, et 45.000€ (10%) sur les structures sportives ;
- FEDER : 37.500€ sur le patrimoine 3D ;
- ANS : 10.000€ sur la partie terrain de sport du préau.

Avec le virement de la section fonctionnement de 311.009,01€, le total général des recettes est de 991.898,04€.

Les recettes étant inférieures aux dépenses, un emprunt de 235.000€ sera donc nécessaire pour équilibrer cette section à 1.226.898,04€.

Dépenses d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	123 028,03		123 028,03	0,00	0,00 %
Total 13	0,00		0,00	0,00	
Total 16 : Remboursement du capital	72 000,00		72 000,00	0,00	0,00 %
Total 19	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes, concessions, brevets ...	40 245,00		40 245,00	0,00	0,00 %
Total 204: Subvention d'équipement	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	32 100,00		32 100,00	0,00	0,00 %
Total 23 : Immobilisations en cours	959 525,01		959 525,01	0,00	0,00 %
Total 040 : Régie & amortissement	0,00		0,00	0,00	
Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	
Opérations d'ordre ...	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total général	1 226 898,04		1 226 898,04	0,00	0 %

Recettes d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 10 : FCTVA, TLE	309 388,32		309 388,32	0,00	0,00 %
Total 13 : Subv Investissements	371 500,71		371 500,71	0,00	0,00 %
Total 16 : Emprunts	235 000,00		235 000,00	0,00	
Total 20 : Etudes	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	
Total 28 : Amortissements	0,00		0,00	0,00	
Total 24 : Produits cessions immo	0,00		0	0,00	
Total 021 : virement section fonctionn.	311 009,01		311 009,01	0,00	0,00 %
opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	
régie	0,00		0,00	0,00	
Total général	1 226 898,04		1 226 898,04	0,00	0 %

B- Taxes locales

Augmentation proposée de 1 %, soit 8.077 € de recettes en plus. (voir tableau)

2024						
	bases	% taux	produits	% taux	produits	nx taux
15,30	81 400	0	12 454	1,00%	12 579	15,45%
38,71	1 927 000	0	745 942	1,00%	753 401	39,10%
76,07	64 800	0	49 293	1,00%	49 786	76,83%
			807 689		815 766	
	correction		139 938		139 938	
	alloc. Compensatrice				0	
			947 627	8 077	955 704	
	bases		produits		produits	
TH	-11,32%		-11,32%		-10,43%	
TFB	4,79%		4,79%		5,83%	
TFNB	3,85%		3,85%		4,88%	
			4,46%		5,35%	
			40 465		48 542	

Affectation des résultats 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	- 163.461,99 €
Report excédentaire N-1	255.839,95 €	Report excédentaire N-1	
Dépenses de l'exercice	1.569.714,62 €	Dépenses de l'exercice	267.138,04 €
Recettes de l'exercice	1.745.300,72 €	Recettes de l'exercice	307.572,00 €
Résultat Recettes - Dépenses	175.586,10 €	Résultat Recettes – Dépenses	40.433,96 €
Résultat de l'exercice	451.493,94 €	Résultat de l'exercice	- 123.028,03 €
		Restes à réaliser dépenses	-238.727,00 €
		Restes à réaliser recettes	97.366,71 €
		Solde restes à réaliser	- 141.360,29 €
Résultat cumulé de la section	431.426,05 €	Résultat cumulé de la section RAR compris	- 264.388,32 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat		Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat	- 264.388,32 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	431.426,05 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	- 264.388,32 €
Solde disponible affecté à la ligne 002	167.037,73 €

II. Commission Voirie Travaux Urbanisme du 23 Mars 2024

Présents : JP Floc'h, J. Laurière, S. Roux, L. Guillot

A. URBANISME

Dossier travaux d'assainissement et d'effacement des réseaux du Theil

Le réseau d'eaux usées n'est pas encore en service, les pluies hivernales ont fait remonter la nappe souterraine et des arrivées d'eau (eau pluviale claire) sont « captées » par ce réseau réputé étanche et parviennent ainsi à la station de traitement du Glanet (Moulin du Theil) ainsi qu'à la station de relèvement des eaux usées (Montée du Theil). La recherche des défauts d'étanchéité n'ont jusqu'ici pas abouti ; LM nous informera dès que le problème sera résolu pour que les usagers puissent enfin se raccorder.

Les réseaux souples : électricité et télécom. ont entièrement été enfouis et raccordés aux abonnés (pour le téléphone cuivre et l'électricité) ; la fibre est aussi installée en souterrain, mais pas encore alimentée depuis le NRA de Peyruche (Nœud de Raccordement des Abonnés) et pas raccordable aux usagers (par leurs opérateurs)

L'horizon a été dégagé de tous les poteaux et câbles aériens, seuls les mâts très discrets de l'éclairage public à lanternes LED bordent la voie dans les hameaux.

Dossier Cimetière

Pour se conformer à la nouvelle géométrie des concessions, des repères sur lesquels les constructeurs funéraires pourront s'aligner vont être posés dans la partie du cimetière qui demeure libre de monuments.

Un plan numérisé des cimetières permettant d'accéder en un seul « clic » à un dossier unique contenant toutes les données existantes pour chaque sépulture va être réalisé avec les moyens intellectuels et techniques de notre municipalité, il permettra de gérer la traçabilité et l'archivage de toute intervention : travaux- inhumation-exhumation-etcet de tout acte administratif.

Préalablement à la décision de réaliser une reprise effective de concessions, il est nécessaire:

- a) d'obtenir des devis pour en connaître le coût et les modalités pratiques
- b) d'étudier le coût d'une éventuelle extension du cimetière actuel (le terrain existe, nous appartient, il est libre de fouilles préventives et l'opération subventionnée)

B. VOIRIE

Aménagement de la chaussée des villages au Theil.

Réunion sur place mercredi 27/03 avec Limoges Métropole et l'entreprise Eiffage pour le planning des 3 mois de travaux de récupération et évacuation souterraine des eaux pluviales des toitures et des chaussées dans les cœurs de villageains que les réaménagements routiers : sécurisation du carrefour dans l'ancien village, mise en place de ralentisseurs et réfection de l'assiette et du tapis de la chaussée routière.

Travaux d'investissement 2024

Réfection de la voirie au Theil. L'enveloppe d'investissement 2024 est dédiée essentiellement aux travaux routiers de remise en état de la chaussée au Theil. Le reliquat permettra de poursuivre le programme d'entretien annuel de nos voies.

Aménagement de la sortie parking des écoles. Pour faciliter le passage des grands bus scolaires et fluidifier le trafic aux heures d'entrée et sortie des élèves, l'accès au CD 128 en bas de l'allée des Ribières va être élargi afin que les cars tournent sans manœuvre pour emprunter la rue Jean Giraudoux pour en direction du rond-point.

Entretien en régie

Empierrement de chemin à Chevillou. Il s'agit d'empierre une toute petite partie du sentier PDIPR «sur les pas des Lémovices » qui longe la rive droite de la Glane ; pour la portion située entre le pont de Chevillou et l'entrée du deuxième parking du Restaurant du Moulin, entretien prévu par la convention qui a précédé la création de cet itinéraire de randonnée

Curage de fossé carrefour de la Châtre Plane : Il s'agit d'intercepter et d'évacuer des eaux provenant du village par le CD 28, qui traversent la rue de la Châtre qui conduit vers La Celle, avant qu'elles n'inondent les terrains et maisons récentes riveraines, lorsqu'il pleut abondamment.

C. TRAVAUX

Sanitaires des écoles. Les travaux de remise en état sont prévus dès le début des grandes vacances, le marché a été attribué à l'entreprise SL Thermique

Aires de jeux : La pose des nouveaux jeux dans le parc derrière la Mairie a commencé, effectuée en régie par nos agents.

Ravalement de bureaux à la Mairie. Des travaux de peinture et de rafraîchissement de 3 bureaux, effectués par nos agents, sont en cours.

Travaux de réfection de toiture

Il s'agit de prévoir la réfection dès cette année (?) ou à minima la réparation de la toiture de la maison nous appartenant, jadis occupée par le Maître d'école.

Projets d'économie d'énergie. Des études sont en cours et des contacts pris avec des installateurs et aménageurs en vue de la construction d'une structure de préau sportif à couverture de panneaux photovoltaïques, permettant l'entraînement des sportifs de plein air par temps pluvieux (football, athlétisme) hors du gymnase et de maîtriser nos coûts énergétiques.

Achats de matériel pour les services techniques.

Remplacement d'une tondeuse : 10 000€ HT

Petit matériel (Perforateur, débroussailleuse (Rotofil) : 2500 € HT

Matériel électroportatif (tronçonneuse, Taille haies à batteries) 1700€ HT

Point sur le personnel des services techniques.

Arrivée d'un nouvel agent, habitant Saint-Gence, actuellement en recherche d'emploi ; sur un contrat CDD, en vue de réussir un relais en transition douce permettant une prise de connaissance des lieux, des activités et du savoir-faire des autres agents, anticipant le départ d'un agent qui va être admis à faire valoir ses droits à pension de retraite dans un très proche avenir.

III. Commission Communication et Animation

Réunion du 29 février 2024

Présents : Marie-Claire DUPIC, Joël LAURIERE, Serge ROUX, Véronique BARINOTTO

Excusé : Philippe CORTES

Retour sur :

- Repas seniors
- Vœux
- Nuit de la lecture par Bibliothèque

Ces trois manifestations ont rencontré un bon succès et une bonne participation des habitants

Animations à venir :

- **Théâtre la Thymélée** le 23 mars - Coût de 400 euros - Prévoir repas pour 25 personnes
- **Sécurité routière** le 5 avril - gratuit - conférence/débat pilotée par l'Escadron départemental de Gendarmerie de Sécurité routière de la Haute-Vienne (Messieurs BOUCHET et F BERNARD)
- **Jeu interactif** au sein de la bibliothèque "Qui a refroidi LEMAURE ?" - récupération par Aurélie et un collègue de la malle de jeu à la BDHV le 9 avril, mise en "service" à compter du 12 avril - pas d'inscription nécessaire mais à voir dans le temps - Nous avons celui-ci pour deux mois
- **Conférence/débat** : Nous avons été sollicité par l'équipe de Manon Meunier (députée) pour une conférence/débat sur "Les femmes et la ruralité" pour le 12 avril - plusieurs vidéos seront diffusées et notamment une sur Delphine Soumagnas, infirmière sur St Gence. Contact pris avec la collaboratrice de M Meunier sur le projet pour avoir des visuels et des précisions sur l'horaire de cette soirée. Elle demande qu'une association (Comité des Fêtes) tienne la buvette lors de la soirée.
- **Remise des prix du concours** de Nouvelles et de Poésies le samedi 4 mai 18h00 - lors de la Vinigast - avec la présence de Louise Defurne qui fera partie du jury et qui sera en dédicace de son livre "Promis ça sort pas de la France" : une bonne participation des élèves au concours de poésies -

Réfléchir lors du jury du 9 avril à 20h00 comment et qui on récompense notamment pour les écoles (1 prix par classe ?)

- **Parcours du coeur** le 25 mai : réunion avec Tonic Seniors, Mil'Pat et ASSGBC le ?????

- **Réunion des associations** le 1er juin avec repas ensuite : nb de personnes ?

- **Concert** le 1er juin 20h30 LA VOCE DELLA DANTE + BELL'AVENTURA (30+20) en l'église : pot dans salle Po pour 60 personnes - demander des visuels à l'association.

- **Journée Archéologies** 14/15/16 juin : Serge réfléchit!!! On essaie également de voir pour refaire le livre de St Gence Village Gaulois, voir avec le service civique pour qu'il commence à reprendre les textes !

- **Fête de l'été** avec feu d'artifice le 22 juin - au programme une randonnée semi nocturne (Mil Pat sont ok) puis feu d'artifice et concert puisque fête de la musique - Voir l'association "La Chêne" pour la partie concert que nous pourrions partager - Contacter nos 5 food trucks qui viennent sur St Gence - La partie buvette et grillades pourraient être assurée par La Chêne s'ils sont d'accord.

- **Marché festif** : plutôt le 19 juillet - réunion le 13 mars à 19h00

- **Journées du Patrimoine** : 21 et 22 septembre : Expo Quand J'étais Petit - dans salle CM et salle du haut des assos (salles réservées du 09.09 au 03.10) ou dans le Multi Accueil si celui-ci est rendu disponible comme prévu. Appel à la population via le bulletin pour du mobilier scolaire, des photos, des jouets... sur la période 1950/1980 - des interviews seront réalisés par les élèves de la classe de P Gaillac - montage fait par nos soins - Le 21 septembre une dictée sera organisée.

- **La compagnie La Mascarade** viendra jouer le 16 novembre - coût 400 € sans lumières/ 500 € avec
- Repas environ 10 personnes

- **Boum des ados**

- L'association **Récréasciences** interviendra avec le planétarium gonflable (600 €) la journée les écoles viendront et en soirée les St Gençois

Pour 2025 - en attente décision concernant travaux potentiellement problématiques, de la salle po !

Voeux du Maire : 11 janvier

et ensuite ?????

Créer qq chose autour de Terra Aventura ou d'une randonnée ?

Conférence CEN (salle activité) ?

Bulletin

- Coup de projecteur : en réflexion

- Information/interview sur L Defurne avec annonce dédicaces de son livre

- article sur obligations des propriétaires de chiens

IV. Le personnel communal

- A sa demande, mutation de Jérôme Brousseau au 20 mai 2024

Vacance de poste : entretien avec 2 candidats le 12 avril

- ABEYSEKERA Shane a pris ses fonctions au sein du service technique depuis le 11 mars 2024.

- CHASAUD Serge a sollicité son admission à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2024.

COMMISSIONS AUTRES INSTANCES

A. SIEPEA

Préparation du BP 2024 du syndicat intercommunal, quelques chiffres :

Besoins de financement		NIEUL		PEYRILHAC		SAINT-GENCE		VEYRAC	
Crèche	114 967,02	7,33%	8 427,08	25,73%	29 584,20	44,66%	51 346,15	22,28%	25 609,82
ALSH mercredi	53 931,61	7,33%	3 953,19	17,01%	9 174,90	42,30%	22 815,68	33,35%	17 987,84
TAP	37 685,00	7,33%	2 762,31	18,76%	7 071,58	36,59%	13 789,91	37,31%	14 061,21
ALSH vacances	81 800,00	7,33%	5 995,94	19,52%	15 968,47	36,84%	30 132,14	36,31%	29 703,45
Séjours	4 255,00	7,33%	311,89	29,60%	1 259,60	27,03%	1 150,07	36,04%	1 533,43
SOUS-TOTAUX	292 638,63	7,33%	21 450,41	21,55%	63 058,75	40,74%	119 233,97	30,38%	88 895,74
RPE	30 745,64	7,33%	2 253,66	21,72%	6 676,96	36,04%	11 080,49	34,91%	10 734,53
Pôle enfance	11 336,95	7,33%	831,00	21,72%	2 462,02	36,04%	4 085,75	34,91%	3 958,18
Administration	198 643,38	7,33%	14 560,58	21,72%	43 138,92	36,04%	71 589,53	34,91%	69 354,35
TOTAUX 2024	533 364,60	7,33%	39 095,65	21,62%	115 336,65	38,62%	205 989,73	32,42%	172 942,81
Pour mémoire :									
TOTAUX 2023	505 870,00	2,09%	10 560,86	21,74%	109 952,12	40,14%	203 057,71	36,04%	182 299,32

Rappel : visite du PEI pour l'ensemble des élus des 4 communes le samedi 6 avril 2024 à 10h00 (rdv sur le chantier) avec une présentation technique et fonctionnelle par Thierry Lachaise.

B. SIEPAL : Comité Syndical du 27 mars 2024

Décisions budgétaires : CA, CG, résultats, BP

Obligation de solarisation et végétalisation de bâtiments nouveaux et parcs de stationnement.

Prise en compte du photovoltaïque dans le calcul de la consommation d'espace.

C. Association Aide Aux Seniors

Assemblée générale le 9 avril à 18h30, salle des fêtes de Nieul

D. Commission Communale des Impôts directs

S'est réunie le jeudi 14 mars à 14h en mairie.

Elle a examiné 80 dossiers permettant l'évaluation foncière de propriétés bâties : nouvelles constructions ou modifications et 24 dossiers portant sur l'évaluation foncière de propriétés non bâties :

La CCID a validé les propositions de la DGFP.

DÉLIBÉRATIONS

Adoption du Compte de gestion

Monsieur le Maire présente les Comptes de gestion qui reprennent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable. Ces résultats sont conformes aux résultats des Comptes Administratifs.

Après avoir pris connaissance des résultats figurant sur les comptes de gestion 2023 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le Compte de Gestion du budget principal.

Affectation des résultats

Après avoir entendu le Compte Administratif 2023, qui présente les résultats vus dans le Cr de la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	431.426,05 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	- 264.388,32 €
Solde disponible affecté à la ligne 002	167.037,73 €

Adoption des taux des taxes

Monsieur le Maire présente le projet d'évolution des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% de la part communale de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 1 % de la Taxe foncière (bâti) et de 1% de la Taxe Foncière (non bâti) ce qui entraîne l'application des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,45%
- Taxe foncière (bâti) : 39,10%
- Taxe foncière (non bâti) : 76,83%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter les taux d'imposition au titre de l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.45 %
- Taxe foncière (bâti) : 39.10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 76.83 %
-

Adoption du BP 2024

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Communal 2024 pour la Commune de Saint-Gence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, d'adopter le projet de Budget Communal 2024.

Fongibilité des crédits M57

Considérant que : La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2024.

Aide exceptionnelle pour un équipement à l'école élémentaire

Les enseignants de l'école élémentaire ont la volonté de faire évoluer la cour de récréation en un endroit plus convivial pour les élèves.

L'an dernier, les enseignants ont débuté ce projet avec l'installation d'un coin jardin financé par la DRAC.

Cette année, les enseignants souhaitent poursuivre ce projet en installant un espace de lecture couvert en bois dans un recoin de la cour et sollicitent une participation financière exceptionnelle d'un montant de 1500,00 euros.

Le financement de cette opération est le suivant :

DRAC	6000
StGence	1500
SGAPE	500
Ecole	1000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder une participation financière exceptionnelle d'un montant de 1500,00 euros à l'école élémentaire pour la réalisation de ce projet.

Convention avec ATC France pour la location d'un terrain où est implantée un pylône

La commune a consenti à la société Orange France le droit d'occuper une surface de 105 m² environ, sous la Référence cadastrale :Section BN – Parcelle n° 62, sis 5293 Rue de la Gagnerie à Saint-Gence.

Un contrat bail a été établi en date du 17 juin 2020.

En date du 01/04/2021, ORANGE SA et ATC FRANCE ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques (antennes radio) d'ORANGE SA sur une partie du parc de plus de 3000 pylônes de radio télécommunication en exploitation appartenant à ATC FRANCE et à céder à ATC FRANCE un certain nombre de pylônes construits par ORANGE SA, tels que le site construit sur l'Emplacement avec les contrats de location associés.

A cette fin, ORANGE SA et ATC France ont conclu une promesse synallagmatique de vente aux termes de laquelle ORANGE SA s'est engagé à céder à ATC FRANCE, et ce dernier s'est

engagé à acquérir, certains sites et leurs contrats de location. Dans ce cadre, le Site a été cédé par ORANGE SA à ATC France qui vient aux droits et obligations d'ORANGE SA. Cette cession a été effective à la date mentionnée dans la notification qui a été adressée à la commune.

ATC France est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom. Elle possède un parc important de points hauts.

ATC France a souhaité prolonger son occupation sur l'emplacement mis à disposition de la commune et une convention portant mise à disposition doit être établie.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune loue à ATC France l'emplacement afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements techniques.

Cette convention sera conclue pour une durée de douze (12) ans.

En contre partie de la mise à disposition de l'emplacement, ATC France versera à la commune, une redevance annuelle globale, toutes charges éventuelles comprises, d'un montant de deux mille soixante euros et soixante centimes (2060,60€) nets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention portant mise à disposition d'un emplacement à ATC France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Convention pour l'accès au SIG (Système d'Information Géographique) de Limoges Métropole

Limoges Métropole a mis en place un Système d'information géographique (SIG), via une plateforme internet sécurisée permettant de cartographier une quantité importante et variée de données organisées suivant différents thèmes appelés « couches » qui concernent l'ensemble des communes de l'EPCI. Le service d'information géographique s'est doté d'un schéma directeur qui a pour objectif de traiter de façon plus efficiente les objectifs du SIG et de fournir un guide fonctionnel du service et de la plateforme SIG.

Les communes membres de Limoges Métropole pourront continuer à bénéficier du SIG après signature d'une convention portant sur l'utilisation de cet outil.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rythmes scolaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Projet Educatif de Territoire a été établi et est mis en œuvre par le S.I.E.P.E.A pour une durée de 3 ans.

Ce PEDT prévoit une rotation des après-midis libérés de façon à ce que chaque école puisse « tester » chaque après-midi proposée pendant la durée des 3 années prévues. Donc pour l'année scolaire 2024-2025, les TAP auront lieu le vendredi après-midi à Saint-Gence, le mardi après-midi à Nieul et Peyrilhac et le jeudi à Veyrac.

M. le Maire vous présente le projet de modification des horaires des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Gence pour la rentrée scolaire 2024/2025, mené en collaboration avec le SIEPEA, ses communes membres, et les équipes pédagogique des trois établissements scolaires concernés.

Il est proposé de modifier les horaires des écoles, comme suit et prévu par le PEDT:

ECOLE MATERNELLE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h15	8h45-12h00	8h45-12h00
APRES-MIDI	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	
24H00					

ECOLE ELEMENTAIRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h45-12h00	8h45-12h00	8h45-12h15	8h45-12h00	8h45-12h00
APRES-MIDI	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	
24H00					

Les objectifs de cette réorganisation sont les suivants :

- 1) Développer les liens et les échanges entre les acteurs éducatifs
- 2) Favoriser l'ouverture des enfants à des activités périscolaires de qualité et diversifiées
- 3) Favoriser la réussite éducative de tous

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver les horaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025 et d'autoriser M. le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

Installation d'une centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Afin de compléter l'offre en locaux destinés aux associations communales, la commune souhaite créer un préau sportif à proximité du terrain d'honneur du stade municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans ce contexte, il est envisagé une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du préau sportif. Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et de tout autre organisme ou institution compétents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et de tout autre organisme ou institution compétents et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h20.